

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018-05-08 - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AU S.D.E.E.G. POUR LES TRAVAUX DE LA TROISIÈME TRANCHE D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE LA BARBOTIÈRE

L'an deux mil dix-huit, le dix sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 mai 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monique POISSON donne procuration à Annie DUROUX
Chantal DABÉ donne procuration à Michelle LOUSSOUARN
André CASTANDET donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX
Nicole NUGEYRE donne procuration à Xavier PARIS
François-Xavier RAHIER donne procuration à Évelyne DONZEAUD
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Sylviane STOME donne procuration à Jérémy DUPOUY

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Par délibération en date du 20 mai 2016, le conseil municipal a délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement des réseaux d'éclairage public de la rue de la Barbotière au Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (S.D.E.E.G.).

Après les deux premières tranches de travaux réalisés en 2016 et 2017, la troisième tranche sera réalisée pendant l'été et comprendra la portion située entre les derniers bâtiments du lycée de la mer et le Port de la Mole.

Le coût estimatif de cette troisième tranche d'aménagement se répartit comme suit :

	Voirie et Génie civil	Enfouissement réseau électrique SDEEG	Eclairage public SDEEG
Estimation travaux H.T.	339 500,00 €	9 500,00 €	25 300,00 €
Frais gestion H.T.		8% montant HT des travaux portion initiale 760,00 €	8% montant HT travaux 1 771,00 €
Aide financière H.T. SDEEG		60% montant HT des travaux article 8 5 700,00 €	20% montant HT travaux 5 060,00 €
Part Communale H.T.	339 500,00 €	40% + frais gestion 8% tw/ht 4 560,00 €	80% + frais gestion 6% 22 011,00 €

Des aides à la hauteur de 20% du montant hors taxes des travaux d'éclairage public et de 60% des travaux d'enfouissement des réseaux électriques peuvent être sollicitées auprès du S.D.E.E.G.

Aussi, il vous est demandé :

- d'autoriser le maire à solliciter le SDEEG pour une aide au titre du « 20% de l'éclairage public » et de 60% au titre de « l'article 8 dissimulation des réseaux »
- d'habiliter le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires à ces demandes d'aide financière.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Publication le 24/05/2018
GUJAN-MESTRAS le 24/05/2018